

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 11 OCTOBRE 2011

L'an deux mil onze, le onze octobre à vingt heures cinq minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Jacques QUILTU, Maire.

Etaient présents : M. QUILTU, Mme BOUCHER – LE BALLER, M. KERANGUYADER, LE JEUNE, Mmes PLUSQUELLEC, PERON, M. GUICHOUX, Mmes LE GUEN et THOMAS.

Etaient absents : M. COCHENNEC Jean-Pierre, GUEVEL, COCHENNEC Patrick et Mme DOSSO.

Procuration : néant

Mme THOMAS a été élue secrétaire.

Convocation du 5 octobre 2011.

I - Approbation du compte-rendu des séances des 23 mai 2011 et 12 juillet 2011

Le procès-verbal des séances des 23 mai 2011 et 12 juillet 2011 est approuvé à l'unanimité, et signé par l'ensemble des élus présents.

Le Maire, J. QUILTU, donne lecture de l'ordre du jour de la séance. Il propose aux élus de rajouter en délibération supplémentaire la modification du plan local d'urbanisme.

En questions diverses sera évoqué le rapport annuel d'activité de Poher Communauté.

II - Délibérations

1 - Convention de maintenance de l'éclairage public

Le Maire, J. QUILTU, donne lecture à l'assemblée de la proposition de convention de maintenance de l'éclairage public sur 21 communes du SIE de HUELGOAT – CARHAIX.

Les explications nécessaires sont données à l'assemblée.

Il est proposé aux élus d'approuver cette convention et de nommer un référent élu et un référent du personnel communal.

Après discussion et en avoir délibéré, l'assemblée communale :

- Approuve la convention de maintenance de l'éclairage public à passer entre la commune et le SIE de HUELGOAT – CARHAIX.
- Nomme M. KERANGUYADER en qualité d'élus référent, et M. DURANT en qualité d'employé communal référent.
- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Vote à l'unanimité.

Il est indiqué que l'effacement des réseaux de Belle-Vue à Loch-ar-Vaten » est programmé fin 2011-début 2012.

La parole est donnée à M. Corentin QUERELLOU qui s'interroge sur les travaux qui seront réalisés à Belle-Vue.

2 - Lotissement communal de Loch-ar-Vaten
Aménagement de la 2^{ème} tranche – Choix des entreprises

Le Maire, J. QUILTU, fait part à l'assemblée qu'une consultation a été réalisée dans le cadre de l'aménagement de la 2^{ème} tranche du lotissement communal de Loch-ar-Vaten.

La Commission d'Appel d'Offres propose à l'assemblée de retenir les entreprises suivantes :

Lot 1 : terrassement, empierrement - SARL LE BIHAN TP pour un montant de 23 696.00 € HT

Lot 2 : eaux usées, eaux pluviales – SARL LE FER TP pour un montant de 41 190.00 € HT.

Après discussion et en avoir délibéré, le conseil municipal

- approuve la proposition de la Commission d'Appel d'Offres.
- Autorise Monsieur le Maire à signer la lettre de commande pour ces travaux.

Vote à l'unanimité.

3 - Aménagement du carrefour de Loch-ar-Vaten –
Lancement d'une consultation afin de retenir un maître d'œuvre

Dans le cadre de l'aménagement du carrefour de Loch-ar-Vaten, le Maire, J. QUILTU, propose à l'assemblée de lancer une consultation auprès de bureaux d'études afin de retenir un maître d'œuvre.

Après discussion et en avoir délibéré, l'assemblée communale autorise le Maire à lancer une consultation auprès de bureaux d'études dans le cadre de l'aménagement du carrefour de Loch-ar-Vaten.

Vote à l'unanimité.

4 - Service public de l'assainissement collectif – Rapport annuel 2010 sur le prix et la qualité du service

M. LE JEUNE, Adjoint délégué, donne lecture à l'assemblée du rapport annuel 2010 sur le prix et la qualité du service d'assainissement.

Une discussion s'instaure sur le sujet.

Après discussion et en avoir délibéré, le conseil municipal adopte le rapport annuel 2010 sur le prix et la qualité du service d'assainissement.

Vote à l'unanimité.

Il est noté le problème au niveau de l'élimination de l'azote.

5 - Redevance d'assainissement – Tarifs 2012

Le Maire, J. QUILTU, propose à l'assemblée l'augmentation de la redevance d'assainissement pour 2012.

Les tarifs de la redevance d'assainissement sont établis comme suit : 2/3 en abonnement et 1/3 sur la consommation d'eau + frais de fonctionnement/an.

Les tarifs proposés à l'assemblée pour 2012 sont donc les suivants :

	<u>Tarifs proposés</u>	
	<u>HT</u>	<u>TTC</u>
2/3 en abonnement	85.31 €	90.00 €

1/3 sur consommation d'eau + frais de fonctionnement/an				0.95 €	1.00 €
<u>Exemples pour des consommations annuelles de 120 m³, 60 m³ :</u>					
				<u>HT</u>	<u>TTC</u>
*	120 m ³ :	85.31 + (120 x 0.95)	=	199.31 €	210.27 €
*	60 m ³ :	85.31 + (60 x 0.95)	=	142.31 €	150.14 €

Après discussion et en avoir délibéré, le conseil municipal adopte les tarifs indiqués ci-dessus.

Vote à l'unanimité.

Lors de la prochaine séance du conseil municipal seront évoqués et choisis les noms de rues.

Le Maire, J. QUILTU, souligne que l'étude de zonage d'assainissement sera très bientôt finalisée. Cette étude indiquera la possibilité ou non de raccorder à l'assainissement collectif les secteurs de Loch-ar-Vaten, Belle-Vue, Botaval.

La commission d'urbanisme élargie à l'ensemble du conseil municipal étudiera la rapport qui sera remis par le bureau d'études TPAE.

6 - Vœu demandant au Gouvernement de renoncer à l'amputation de 10 % de la cotisation pour la formation des agents territoriaux

Le conseil municipal de CLEDEN-POHER, réuni le 11 octobre 2011, demande que soit rétabli le taux plafond de 1 % de la cotisation versée au Centre National de la Fonction Publique Territoriale par les employeurs territoriaux pour la formation professionnelle de leurs agents.

Vote à l'unanimité.

7 - Demande de subvention exceptionnelle – Exercice 2011

Le Maire, J. QUILTU, expose à l'assemblée que Melle Céline LE MOEL, étudiante, sollicite une subvention pour l'aider à financer le voyage d'études réalisé pendant 4 semaines au Québec, du 12 juin 2011 au 10 juillet 2011.

Le coût du stage est de l'ordre de 1 450 €, et l'intéressée sollicite donc une subvention de la commune.

La Commission des Finances propose d'attribuer à Melle Céline LE MOEL une subvention exceptionnelle de 80 €.

Après discussion et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Attribue une subvention d'un montant de 80 € à Melle Céline LE MOEL.
- Indique que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2011 – Exercice 6574.

Vote à l'unanimité.

8 – Modification du plan local d'urbanisme (PLU) : choix du bureau d'études

Le Maire, J. QUILTU, propose à l'assemblée de procéder à la modification du règlement d'urbanisme du PLU et de retenir le cabinet chargé de cette modification.

Après discussion et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide de lancer la procédure de modification du règlement d'urbanisme du PLU ;
- décide de retenir pour cette prestation le cabinet LEOPOLD, le montant de ses honoraires s'élevant à 1 070.00 € HT ;

- autorise le Maire à signer le contrat d'étude correspondant.

Vote à l'unanimité.

3 - Communication

Poher Communauté : rapport annuel d'activité.

Le rapport annuel d'activité est à disposition des élus à la mairie.

4 – Informations et questions diverses

a) Travaux de GRVC

Le point est fait sur les travaux de voirie de l'année.

b) Téléthon

Une réunion de préparation se déroulera demain Mercredi 12 octobre à 18 h 30, à la salle Ti-Kledenn.

c) Défibrillateur

Le défibrillateur a été livré. Une présentation du produit aura lieu jeudi prochain 13 octobre à 17 h 30 à la mairie. Cette réunion, à destination des élus, personnel, responsables du Comité des Fêtes et de l'USCP, sera assurée par le représentant de la Société SHIFFER.

d) Chemin de randonnée Ti-Ru - Pont-Triffen

Les travaux sont achevés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.